

**Annuaire québécois  
des statistiques du travail**Portrait des principaux indicateurs  
des conditions et de la dynamique du travail

Volume 5 | Numéro 2

**FAITS SAILLANTS**

L'*Annuaire québécois des statistiques du travail* dresse, deux fois l'an, un portrait détaillé et actuel de l'état du marché du travail ainsi que des conditions et de la dynamique du travail. Le premier volume présentait une analyse historique (1976-2004) des principaux indicateurs. Le second volume et les suivants comportent des tableaux détaillés et des figures couvrant une période plus courte. Une analyse synthèse des résultats de la dernière année et de la période retenue

est effectuée afin de faire ressortir les faits marquants. Le présent numéro, soit le numéro 2 du volume 5, porte sur les principaux indicateurs des conditions et de la dynamique du travail et couvre, de manière générale, la période 2000-2008. Cette publication comprend six chapitres. Les thèmes abordés concernent la rémunération, la durée du travail, les mouvements de main-d'œuvre, les conflits de travail ainsi que la santé et la sécurité du travail. Voici quelques faits saillants de ce deuxième numéro de l'Annuaire qui peut être consulté à l'adresse suivante : [www.stat.gouv.qc.ca/publications/remuneration/](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/remuneration/).

**La rémunération***La rémunération horaire*

- En 2008, la rémunération horaire des employés augmente de 3,5 % et franchit le cap des 20 \$ (20,03 \$). Il faut remonter jusqu'en 2001 pour observer un taux d'augmentation aussi élevé. Au cours de la période 2000-2008, cette rémunération croît de 24,6 %, ce qui correspond à un gain de pouvoir d'achat de 6,0 %.
- Entre 2000 et 2008, le taux de croissance nominale de la rémunération horaire est plus élevé chez les femmes que chez les hommes, soit 28,2 % contre 22,7 %. Ainsi, les femmes (+ 9,0 %) bénéficient d'une hausse de leur pouvoir d'achat plus forte que les hommes (+ 4,4 %).
- La plus forte croissance de la rémunération horaire selon l'âge est notée chez les 55 ans et plus en 2008 (+ 6,0 %). Il s'agit d'ailleurs de la croissance la plus importante au cours de la période dans ce groupe d'âge. Par contre, entre 2000 et 2008, ce sont les personnes de 25-44 ans qui affichent le taux de croissance nominale le plus élevé, soit 26,1 %, ce qui correspond à un gain de pouvoir d'achat de 7,2 %.

- Parmi l'ensemble des niveaux d'études, seuls les employés sans diplôme d'études secondaires voient leur pouvoir d'achat sur une base horaire diminuer au cours de la période (- 1,1 %). Les autres niveaux d'études présentent des gains de pouvoir d'achat variant de 2,0 % (diplôme d'études secondaires) à 5,8 % (études postsecondaires).
- Les employés à temps plein bénéficient d'une croissance nominale de la rémunération horaire plus forte que les employés à temps partiel entre 2000 et 2008, soit 26,0 % contre 20,8 %. Cela correspond à des gains de pouvoir d'achat de 7,1 % et 2,7 % respectivement.
- En 2008, les employés permanents enregistrent une croissance de la rémunération horaire de 3,8 %, soit la plus forte augmentation depuis le début de la période; la hausse est beaucoup plus modeste chez les employés temporaires. Par contre, entre 2000 et 2008, ce sont les employés temporaires qui présentent la plus forte augmentation, soit 27,7 % contre 24,1 % chez les employés permanents. Les employés temporaires profitent donc d'un gain de pouvoir d'achat supérieur (+ 8,6 % contre + 5,5 % chez les employés permanents).
- En 2008, la rémunération horaire augmente plus fortement dans le secteur privé (+ 4,0 %) que dans le secteur public (+ 2,5 %).
- La rémunération horaire croît de 3,7 % en 2008 dans l'industrie des services, soit la plus forte hausse de la période. Cette croissance est légèrement plus élevée que celle observée dans l'industrie des biens (+ 3,1 %). Par contre, au cours de la période, c'est l'industrie des biens qui affiche une croissance plus forte, soit 27,4 % contre 24,0 % dans l'industrie des services. Ces hausses engendrent des gains de pouvoir d'achat de 8,6 % et 5,4 % respectivement.

### *La rémunération hebdomadaire*

- La rémunération hebdomadaire moyenne des employés au Québec augmente de 3,5 % en 2008 pour se fixer à 711 \$; il faut remonter jusqu'en 2004 pour noter une croissance annuelle similaire (+ 3,6 %). En 2008, pour la première fois de la période, la hausse de la rémunération hebdomadaire est plus forte, quoique légèrement, chez les hommes (+ 3,6 %) que chez les femmes (+ 3,3 %).
- De 2000 à 2008, la rémunération hebdomadaire moyenne croît de 22,7 % pour l'ensemble des travailleurs salariés. Ce taux est plus faible que celui observé pour la rémunération horaire (+ 24,6 %).
- Contrairement à l'année 2007, l'augmentation de la rémunération hebdomadaire des employés en 2008 est un peu plus élevée chez ceux à temps partiel (+ 3,9 %) que chez ceux à temps plein (+ 3,5 %).

### *Les positions salariales et les écarts de salaire (rémunération horaire)*

- Sur une base horaire, l'écart entre les hommes et les femmes diminue au cours de la période (-0,14 \$) pour se fixer à 2,74 \$ en faveur des hommes en 2008.
- Avec une position salariale de 58,6 % en 2008, les personnes de 15 à 24 ans sont les seules à afficher un taux de salaire inférieur à la moyenne d'ensemble. À l'opposé, les 45-54 ans ont la position salariale la plus élevée (113,5 %), et ce, malgré une baisse de 4,6 points de pourcentage depuis 2000.

- En 2008, à l'instar des autres années de la période, la rémunération horaire augmente avec le niveau d'études. D'ailleurs, les diplômés universitaires sont les seuls à afficher une position salariale supérieure à 100 % (138,6 %), alors que les personnes sans diplôme d'études secondaires présentent la plus faible rémunération horaire, avec une position salariale de 70,8 %.
- L'écart de rémunération horaire entre les employés temporaires et les employés permanents atteint son plus haut niveau de la période en 2008. Les employés permanents bénéficient d'une rémunération horaire plus élevée d'environ 4 \$ (20,58 \$ contre 16,55 \$).
- Au cours de la période, la position salariale des employés à temps plein augmente (+ 1,1 point; 106,0 % en 2008), alors que celle des employés à temps partiel régresse (- 2,3 points; 73,6 % en 2008). L'écart de rémunération horaire entre ces groupes s'accroît donc, passant de 4,65 \$ en 2000 à 6,49 \$ en 2008.
- La position salariale des employés syndiqués régresse de 2,6 points de pourcentage entre 2000 et 2008 (de 115,9 % à 113,3 %), tandis que celle des non-syndiqués est en hausse de 2 points (de 89,4 % à 91,4 %).

### *La rémunération au taux du salaire minimum*

- En 2008, le taux horaire du salaire minimum (moyenne annuelle pondérée) connaît sa plus forte croissance depuis le début de la période (+ 5,2 %) et s'établit à 8,33 \$. La rémunération hebdomadaire augmente également, mais de façon plus modeste (+ 3,0 %).

## **La durée du travail**

### *La durée habituelle du travail et les types d'horaire*

- En 2008, le nombre d'heures hebdomadaires (temps partiel et temps plein pris en compte) demeure stable par rapport à 2007 (34,5 heures). Au cours de la période 2000-2008, les hommes voient leur semaine de travail raccourcir d'environ trois quarts d'heure, alors que chez les femmes on note une diminution d'environ 20 minutes. La semaine habituelle de travail des hommes demeure toutefois plus longue que celle des femmes (36,8 heures contre 32,1 heures).
- La majorité des employés (67,4 %) travaillent selon un horaire normal (de 35 à 40 heures) en 2008. La fréquence de l'horaire court (de une à 34 heures) est environ deux fois plus élevée chez les femmes (37,5 % contre 17,2 % chez les hommes), alors que l'horaire long (41 heures et plus) concerne 8,7 % des hommes et est très rare chez les femmes (1,9 %).
- Au cours de la période, le nombre d'heures hebdomadaires habituelles demeure relativement stable chez les employés à temps partiel, les employés temporaires et les employés du secteur public. La diminution de la semaine habituelle de travail est donc principalement attribuable aux employés à temps plein, aux employés permanents et aux employés du secteur privé.
- De façon générale, un plus grand nombre d'heures habituelles de travail va de pair avec une plus longue durée de l'emploi. En 2008, la semaine la plus courte est observée chez les employés qui travaillent depuis moins de 12 mois pour le même employeur (31,3 heures) et la plus longue, chez ceux dont la durée de l'emploi est de 10 ans et plus (environ 36,4 heures).
- En 2008, à l'instar des autres années de la période, la semaine habituelle de travail des employés syndiqués (35,2 heures) est plus longue que celle des non-syndiqués (33,9 heures). D'ailleurs, une hausse de l'écart entre les deux groupes est observée de 2000 à 2008.

- Tout au long de la période, la semaine de travail des employés œuvrant dans l'industrie des biens est plus longue que celle de leurs homologues de l'industrie des services (38,7 heures contre 33,2 heures en 2008).

### *La durée du travail réelle*

- En 2008, la durée du travail réelle – qui prend en considération les heures d'absence et les heures supplémentaires – est de 31,2 heures sur une base hebdomadaire; les employés travaillent donc en moyenne 3,3 heures de moins que ce que prévoit leur horaire habituel.
- Les hommes montrent une durée du travail réelle de 34,4 heures par semaine en 2008 comparativement à 27,9 heures chez les femmes. Un écart de 6,5 heures est ainsi noté entre les sexes, alors que la différence est de 4,7 heures pour la durée habituelle; cela s'explique par les absences plus nombreuses chez les femmes et les heures supplémentaires plus importantes chez les hommes.
- Les employés les moins scolarisés (scolarité inférieure au diplôme d'études secondaires) présentent la plus courte durée du travail réelle sur une base hebdomadaire (30,1 heures). Ils affichent le plus grand nombre d'heures d'absence pour maladie ou incapacité, mais le plus faible au chapitre des vacances et jours fériés.
- En 2008, la durée du travail réelle dans le secteur public (29,0 heures) est moins longue que celle notée dans le secteur privé (31,8 heures). La durée habituelle du travail inférieure dans le secteur public et le nombre d'heures d'absence beaucoup moins élevé dans le secteur privé expliquent l'écart entre ces deux groupes de travailleurs.

## **Les mouvements de main-d'œuvre**

### *Les cessations d'emploi*

- La majorité (51,3 %) des augmentations des cessations d'emploi enregistrées en 2008 sont involontaires, soit 267 800 contre 254 700 pour les cessations volontaires. Il s'agit d'une hausse de 10 700 par rapport à 2007, due en presque totalité aux cessations involontaires (mises à pied).
- La hausse du nombre de cessations s'observe tant chez les hommes (+ 6 000) que chez les femmes (+ 4 600) en 2008. Les cessations d'emploi volontaires sont plus nombreuses que les cessations involontaires chez les femmes, tandis que l'inverse est noté chez les hommes.
- Les jeunes (15-24 ans) affichent le plus grand nombre de cessations d'emploi en 2008 (188 000), même si ce nombre est en légère baisse par rapport à 2007. Les cessations d'emploi volontaires concernent davantage le groupe des 15-24 ans (45,1 %) en 2008. Quant aux cessations d'emploi involontaires, ce sont les 25-44 ans (36,6 %) qui représentent la plus grande part, même s'ils ont enregistré une diminution à ce chapitre au cours de la période.

### *La durée moyenne de l'emploi*

- En 2008, pour une deuxième année consécutive, la durée moyenne de l'emploi (période continue chez un même employeur) est identique chez les hommes et les femmes (7,2 ans).

- En 2008, parmi les niveaux d'études analysés, ce sont les personnes avec un diplôme d'études secondaires qui présentent la durée de l'emploi la plus longue (8,2 ans). Par ailleurs, la durée de l'emploi est plus élevée chez les employés à temps plein (7,8 ans) que chez les employés à temps partiel (4,5 ans) et elle augmente avec le niveau de compétence (de 4,8 ans chez les employés de niveau élémentaire à 9,4 ans chez les gestionnaires).
- La durée de l'emploi est nettement plus longue chez les syndiqués que chez les non-syndiqués en 2008 (9,4 ans contre 5,8 ans); l'écart en faveur des syndiqués diminue toutefois entre 2000 et 2008.
- En 2008, comme tout le long de la période étudiée, plus la taille de l'établissement est importante, plus la durée moyenne de l'emploi est longue.
- Les employés du secteur privé (6,3 ans) ont une durée moyenne de l'emploi beaucoup plus courte que les employés du secteur public (10,0 ans) en 2008. L'écart entre ces deux secteurs passe de 4,6 ans en 2000 à 3,7 ans en 2008.
- En 2008, la durée de l'emploi des travailleurs de l'industrie des biens (7,8 ans) est supérieure à celle notée dans l'industrie des services (7,1 ans).

### *L'âge moyen de la prise de la retraite*

- L'âge moyen de la prise de la retraite est de 60,2 ans en 2008, en légère hausse par rapport à 2007 (+ 0,3 an); il s'agit toutefois d'une baisse par rapport à 2000 (- 0,3 an). Les femmes (59,7 ans) prennent leur retraite plus hâtivement que les hommes (60,7 ans) en 2008, tout comme chaque année de la période étudiée.
- En 2008, l'âge moyen de la prise de la retraite est plus élevé chez les employés du secteur privé (61,5 ans) que chez ceux du secteur public (58,3 ans); les travailleurs autonomes (63,6 ans) prennent leur retraite à un âge plus avancé que les employés (tant du secteur privé que du secteur public).

### *Les arrêts de travail*

- Malgré une importante augmentation (+ 68,6 %) par rapport à 2007, le nombre de conflits de travail observé en 2008 (86) se situe sous la moyenne couvrant la période de 2000 à 2008 (100 conflits de travail). Le nombre de grèves augmente de 75,0 % durant la dernière année alors que le nombre de lock-out reste stable.
- Parmi les conflits de travail de compétence provinciale notés en 2008, 88,2 % sont issus du secteur privé et 11,8 %, du secteur public.
- Le nombre de travailleurs touchés par un conflit de travail en 2008 (8 553) est similaire à celui constaté en 2007 (8 365). La forte augmentation du nombre de conflits en 2008 jumelée à la stabilité du nombre de travailleurs touchés se traduit par la plus faible ampleur moyenne par conflit de la période (99 employés par conflit en 2008 contre 285 en moyenne par année de 2000 à 2008).
- En 2008, 49,7 % des jours-personnes non travaillés résultent des grèves, tandis que 32,5 % et 17,8 % découlent respectivement des lock-out et des « grèves et lock-out ». C'est la première fois depuis 2003 que les grèves représentent moins de 50 % des jours-personnes non travaillés.
- Pour la première fois en trois ans, les conflits de travail ont plus d'impact au Québec que dans l'ensemble du Canada et en Ontario. En effet, en 2008, le ratio du temps non travaillé (nombre de jours-personnes non travaillés par tranche de 1 000 employés) est de 85,6 au Québec contre 60,4 au Canada et 50,4 en Ontario.

## La santé et la sécurité au travail

- Le nombre de dossiers relatifs à une lésion professionnelle ouverts et acceptés par la CSST est de 108 758 en 2008; il s'agit du plus faible nombre observé au cours de la période 2000-2008.
- En 2008, le nombre de dossiers chez les hommes diminue de 30,3 % par rapport à celui noté en 2000 (107 287), et ce, malgré une augmentation constante du nombre de travailleurs masculins couverts durant la période. Chez les femmes, une diminution de 6,1 % est enregistrée.
- L'analyse selon le groupe d'âge révèle que les travailleurs les plus jeunes et les plus âgés sont ceux qui présentent les plus faibles nombres de dossiers de lésion professionnelle en 2008. Malgré cela, le groupe des 15-24 ans est surreprésenté dans ces dossiers. De plus, dans le groupe des 55 ans et plus, le nombre de dossiers ouverts et acceptés concernant les maladies professionnelles double entre 2000 et 2008.
- En 2008, le taux de lésion professionnelle s'établit à 3,4 %, son plus bas niveau de la période. L'écart entre les taux masculin et féminin diminue au cours de la période; il s'établit à 1,7 point de pourcentage en 2008, alors qu'il se fixait à 3,3 points en 2000.
- Tout au long de la période, les 15-24 ans présentent le taux de lésion professionnelle (nombre de dossiers de lésion professionnelle par rapport au nombre de travailleurs couverts) le plus élevé de tous les groupes d'âge. Cependant, le taux noté pour ce groupe en 2008 ainsi que les taux des autres groupes sont inférieurs à ceux constatés en 2000.
- De 2000 à 2008, le nombre de décès dus à une lésion professionnelle augmente de 8,3 % (+ 15 décès). Chez les femmes, ce nombre passe de 4 à 12, soit le plus grand nombre de décès de la période pour celles-ci.
- De 2000 à 2007, le nombre le plus faible de décès est noté chez les 15-24 ans. Par contre, en 2008, ce titre revient au groupe des 25-34 ans qui compte 9 décès, alors que 13 sont enregistrés chez les plus jeunes (15-24 ans).

La version PDF de la publication est diffusée sur le site Web de l'Institut, à l'adresse suivante : [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)

Pour tout renseignement veuillez communiquer avec :

**Alexandre Gaudreault**, analyste, statistiques du travail  
Direction des statistiques du travail et de la rémunération

Institut de la statistique du Québec  
1200, avenue McGill College, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 876-4384, poste 6231

Télécopieur : 514 876-1767

Courriel : [alexandre.gaudreault@stat.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.gaudreault@stat.gouv.qc.ca)

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives Canada  
Bibliothèque et Archives  
nationales du Québec  
4<sup>e</sup> trimestre 2009

© Gouvernement du Québec,  
Institut de la statistique du Québec

**Institut  
de la statistique**

**Québec**

